



# Le Petit Mohonnais

N°3-Mai 2015

**L'entreprise du mois : LES TAXIS DU PORHOET**

Tout débute en septembre 2004, lorsque Christophe Bulcourt alors âgé de 32 ans, né en Picardie et domicilié à Sérent, décide de se lancer dans l'aventure en créant sa propre entreprise...« les taxis du Val d'Oust » basée sur la commune de Saint Abraham.

Devant faire face à une concurrence très rude la première année, cet ancien militaire ne baisse pas les bras et décide de rebondir dans le Porhoet et s'installe à Mohon en septembre 2005, d'où la modification de la raison sociale, pour devenir « les taxis du Val d'Oust et du Porhoet » plus connu sous le nom simplifié « les taxis du Porhoet ».

C'est un métier qui exige d'avoir une très bonne conduite en toutes circonstances, fait de rencontres très variées, de milieux sociaux différents, bref d'une richesse humaine exceptionnelle ...

Aujourd'hui, 11 ans plus tard, Christophe et ses six employés dont sa femme sillonnent les routes de Bretagne en direction de Rennes, Vannes, Pontivy et Ploermel d'une manière générale et effectuent en moyenne 300 à 500 kms par jour et par véhicule ! Son activité représente 70% de malade assis ( hospitalisation, rayons, dialyse, cmp, cpea...) environ 25% de transport scolaire ( Conseil Général, Commune et IME) et 5% de taxi pur ( gare, aéroport, courses en ville...). Il lui est arrivé d'avoir eu des destinations plus lointaines telles que Paris ou Montpellier pour ne citer quelles...

Une agence supplémentaire ouvrira d'ailleurs à la Trinité Porhoet début mai, tout en gardant le siège à Mohon. Christophe possède également une entreprise de taxi à Naizin avec 4 véhicules pour autant de chauffeurs qu'il a acquis en 2011. Ce père et beau-père de famille de 5 enfants aime avant tout la simplicité, passer du temps en famille, des balades en bord de mer, en moto et faire des footings afin de décompresser et maintenir la forme !

*Contactez Christophe Bulcourt au 06 60 76 99 10*



## **PEUT-ON FAIRE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?**

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. A ce titre, il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes,
- les résidus d'élague, de taille de haies et arbustes,
- les épluchures.

A savoir : les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.



## **DERATISATION-DESOURISATION**



Farago tiendra une permanence à la Mairie le mercredi 13 mai de 9h00 à 12h00 pour la distribution des produits.

## DESHERBER AU PIED DE CHEZ SOI : L'AFFAIRE DE TOUS !

La mairie invite les particuliers à prendre en main de façon naturelle l'entretien des espaces publics. Il incombe à chacun, propriétaires ou locataires d'arracher les herbes poussant entre les propriétés et les caniveaux **sans produits chimiques**. Désherber manuellement, mécaniquement avec une binette ou une roto-fil. Utiliser les désherbants naturels comme l'eau bouillante, eau de cuisson des pâtes, riz et pommes de terre à verser sur les herbes indésirables ou la mousse. L'eau salée brûle les racines.

L'idée est ainsi de contribuer à préserver et d'embellir le cadre de vie de chacun mais aussi d'éviter la dégradation des trottoirs et de la voirie. Cela aussi peut permettre de créer du lien humain, de la solidarité entre habitants en s'entraidant entre voisins. Pour information, la balayeuse passera le 20 mai.



La mairie tient également à informer les propriétaires et locataires leur obligation de tailler leur haie. Une haie non entretenue peut en effet rendre difficile la circulation sur le trottoir. En cas d'accident, la responsabilité des riverains peut être engagée.

### MOHON.FR

Le site de la commune est de nouveau accessible sur « [mohon.fr](http://mohon.fr) ». Retrouvez l'actualité, la vie de votre commune ( associations, commerces, services, artisans...), son histoire mais également des informations diverses ( délibérations, employés communaux, conseil municipal, agenda, météo...). Bonne visite !!!

### LES MOHONNAIS EN ESPAGNE !!!



Début avril, 12 Mohonnais(es) du collège Ste Anne de la Trinité-Porhoet ont passé une semaine chez nos amis espagnols. Accueillis par petit groupe dans des familles à Burgos, ils ont visité l'Alcazar et l'Aqueduc romain de Ségovie sous un magnifique soleil. Les fans de foot ont dû attendre le mercredi pour visiter le stade mythique de Santiago Bernabeu de Madrid avec ses 81044 places où a évolué l'émblématique Z.Zidane. Les visites du musée du Prado, du Palais Royal et du

Vieux Madrid ont également été très appréciées. En fin de semaine, ils ont laissé le car pour visiter la magnifique ville touristique de Tolède en petit train. Ils garderont tous un très grand souvenir de leur voyage.

### Déclaration des revenus 2014

La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au mardi 19 mai 2015.

La date limite pour la déclaration en ligne sur « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » est fixée au 09 juin 2015 pour le Morbihan.

Contrairement aux années antérieures, les Mairies ne seront plus destinataires d'imprimés de déclaration de revenus, la déclaration en ligne étant à privilégier.

### Ramassage des poubelles

Poubelle verte : lundi 04 mai, lundi 11 mai, lundi 18 mai et mardi 26 mai

Poubelle jaune : mardi 05 mai, mardi 19 mai

### QUOI FAIRE A MOHON ?

-Mardi 05 mai : réunion du conseil municipal à 20h30

-Dimanche 07 juin : repas du cyclo

-Dimanche 14 juin : kermesse des deux écoles

- Vendredi 08 mai : cérémonie à 11h00

-Vendredi 12 juin : concours de boules du club de l'amitié

-Dimanche 21 juin : moto-cross (entrée gratuite)

Directrice publication : J.Denis  
Rédaction et impression : mairie de Mohon







## L'inventaire des cours d'eau sur le territoire de la vilaine et de ses affluents

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine, l'IAV (Institution d'Aménagement de la Vilaine) a débuté la réalisation d'un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. Dans le courant de l'année 2015, l'inventaire aura lieu sur le bassin du Ninian. Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par le SAGE Vilaine et l'Institut Géographique National (IGN).

L'objectif principal de cette mission d'inventaire de cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Vilaine (534 communes) est d'avoir une connaissance affinée du linéaire de cours d'eau permettant : une meilleure prise en compte du milieu naturel afin de mieux préserver les ruisseaux et les rivières ; et l'élaboration d'un référentiel cartographique cohérent à l'échelle du bassin de la vilaine et de ses affluents.

Lucas BEDOSSA, travaillant au bureau d'étude SCE (missionné par l'IAV), est en charge de l'inventaire des cours d'eau sur l'ensemble des communes. Le SMGBO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de L'oust), acteur de la préservation des milieux aquatiques et de l'amélioration de la qualité de l'eau sur le secteur, est partenaire de la démarche.

Afin que l'inventaire des cours d'eau soit réalisé dans les meilleures conditions, chaque commune a créé un groupe de travail pour assurer le suivi des inventaires. Le but est d'associer les acteurs locaux à la démarche et de s'appuyer sur leur bonne connaissance du territoire de leur commune.

Un guide méthodologique expliquant la démarche des inventaires est consultable en mairie.

Pour connaître les personnes de Mohon qui suivent ces inventaires, vous pouvez contacter la Mairie.